

MINISTÈRE PUBLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministère public et la police neuchâteloise communiquent

Déprédations commises sur l'un des orgues de la Collégiale : un individu a été interpellé

Des déprédations estimées à quelques dizaines de milliers de francs ont été commises sur l'un des orgues de la Collégiale de Neuchâtel. Un individu a été interpellé et une instruction pénale a été ouverte par le Ministère public.

Mardi 14 juin, la police neuchâteloise était avisée qu'un individu s'était introduit dans la Collégiale de Neuchâtel, visiblement dans le but d'y passer la nuit, à l'insu des personnes en charge de la sécurité du site. Des déprédations importantes ont été commises à l'intérieur de l'ancien orgue de la Collégiale.

Un individu a été interpellé sur les lieux par la police neuchâteloise. Il s'agit d'une personne en situation irrégulière en Suisse semblant rencontrer d'importantes difficultés psychiques. Le procureur de permanence Marc Remy a ouvert une instruction pénale pour dommages à la propriété aggravés au sens de l'art. 144 al.3 CP et il requerra une détention provisoire auprès du tribunal des mesures de contrainte.

Au vu des premiers éléments recueillis, ces déprédations n'ont pas été commises avec une intention de nuire ni même des motivations politiques ou religieuses. Elles sont davantage liées à la situation psychique et personnelle de l'individu.

Contacts :

Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch, tél. 032 889 90 00

Ministère public, procureur Marc Rémy, 032 889 61 70

Neuchâtel, le 15 juin 2022